

Communiqué de presse

4 mai 2007

SKANDIA ACCOMPAGNE SES PARTENAIRES CGPI DANS LA MISE EN APPLICATION DE LA LOI DDAC

Dans le cadre de la mise en application de la loi DDAC¹, les Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants ont à présent obligation de formaliser par écrit les conseils qu'ils dispensent à leur client.

En pratique, depuis le 1er mai, les CGPI doivent notamment réaliser un entretien patrimonial et rédiger une note dans laquelle doivent figurer les exigences et les besoins du souscripteur ainsi que les raisons qui ont motivé le choix du CGPI de lui proposer tel ou tel contrat en particulier.

Pour accompagner ses partenaires dans cette démarche, Skandia a créé des argumentaires sur chacun des produits de sa gamme (assurance-vie, capitalisation, PEP, PEA...) en distinguant les arguments génériques liés au type de contrats (fiscalités, garanties...) et les arguments liés aux spécificités des contrats Skandia (sélection de fonds, options d'arbitrages programmés...).

Ces argumentaires sont exclusivement disponibles sur l'Extranet dédié aux CGPI, *l'Espace Partenaires* (www.skandia.fr) et peuvent ainsi être utilisés et modulés pour rédiger la note, et ce, en fonction des conclusions de l'entretien patrimonial.

En complément, Skandia propose également à ses partenaires une série de fascicules juridiques portant sur des points de vigilance à considérer lors de la souscription d'un contrat.

Le premier numéro, présenté lors du salon de la CIP les 15 et 16 mai, est consacré à « la situation personnelle et familiale du souscripteur ». Il sera suivi de trois autres numéros qui paraîtront tout au long de l'année.

A propos de Skandia :

Skandia est concepteur de produits d'assurance vie, sélectionneur de fonds et créateur d'outils marketing à destination de ses partenaires distributeurs, les conseillers en Gestion de Patrimoine indépendants.

Skandia est membre du groupe de services financiers Old Mutual, 7^{ème} assureur européen, présent dans 40 pays et comptant 53 000 collaborateurs.

Dotée d'une offre multisupports et multigestionnaires, Skandia France a obtenu de nombreux prix récompensant sa performance et la qualité de ses contrats :

¹ DDAC : loi portant Diverses Dispositions d'Adaptation au droit Communautaire dans le secteur de l'assurance

- **Prix 2007** : Label d'excellence, Médaille d'Or des Dossiers de l'Epargne, Pyramide d'argent d'Investissements Conseils dans la catégorie Prix des CGPI, Trophée de bronze de l'assurance vie catégorie Multisupports offensifs du Revenu, pour Skandia Archipel.
Label d'excellence, Médaille d'Or des Dossiers de l'Epargne, Prix Spécial de l'innovation du Revenu pour Skandia EkitÉ.

- **Prix 2006** : Label d'excellence, Médaille d'Or des Dossiers de l'Epargne, Trophée d'argent de l'assurance vie catégorie Multisupports offensifs du Revenu, Pyramide de bronze d'Investissements Conseils dans la catégorie Prix des CGPI pour Skandia Archipel.
Label d'excellence, Médaille d'Or des Dossiers de l'Epargne pour Skandia EkitÉ.

Emis par SKANDIA FRANCE

Informations et contacts :

Virginie Duchaussoy-Barboux, 01 47 96 67 14,

virginie.duchaussoy-barboux@skandia.fr

Catherine Etévé, 01 47 96 67 16, catherine.eteve@skandia.fr